



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 02130

Numéro SIREN : 750 762 254

Nom ou dénomination : 5 MAJEUR PROMOTION

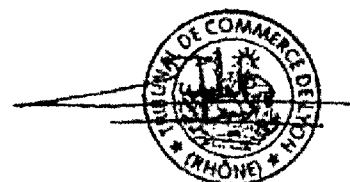
Ce dépôt a été enregistré le 15/02/2016 sous le numéro de dépôt A2016/004918



4697381

Dénomination : 5 MAJEUR PROMOTION
Adresse : 53 avenue Marcel Mérieux 69290 Saint-genis-les-ollieres
-FRANCE-
n° de gestion : 2012B02130
n° d'identification : 750 762 254
n° de dépôt : A2016/004918
Date du dépôt : 15/02/2016

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 30/10/2015



4697381

5 MAJEUR PROMOTION

Société Par Actions Simplifiée au capital de 5 000.00 €

Siège social : 53 avenue Marcel Mérieux

69290 ST GENIS LES OLLIERES

750 762 254 RCS LYON

EXTRAIT DES DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze,

Le trente octobre, à neuf heures,

Monsieur Pascal PERRIER-DAVID, agissant en qualité d'associé unique et président de la société 5 MAJEUR PROMOTION, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le **30 avril 2015**.

Le président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé et établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associé unique :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice social clos le **30 avril 2015**,
- Affectation du résultat,
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce intervenues en cours d'exercice et mentionnées au registre des décisions,
- Rémunération du président,
- Nomination de commissaires aux comptes,
- Questions diverses.

Puis, l'associé unique prend les décisions suivantes :

CINQUIÈME DECISION

L'associé unique constate que la société est désormais tenue de désigner commissaire aux comptes titulaire, ainsi, bien entendu, qu'un commissaire suppléant.

L'actionnaire unique décide de nommer :

- la société **NOVANCES – DECHANT & ASSOCIES**,
domiciliée à SAINT DIDIER AU MONT D'OR CEDEX (Rhône) 13 rue Claude Chappe, Le Parc de Crécy, immatriculée au RCS de VILLEFRANCHE TARARE n°321 562 415,
en qualité de commissaire aux comptes titulaire,

ainsi que :

- **Monsieur Pascal JOURDAN,**

domicilié à SAINT DIDIER AU MONT D'OR (Rhône) 13 rue Claude Chappe Le Parc de Crécy,
en qualité de commissaire aux comptes suppléant,

pour une période de **six (6)** exercices, conformément aux dispositions légales, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en **2021**.

SIXIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et sera consigné sur le registre des décisions.

L'associé unique
Pascal PERRIER-DAVID

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Perrier-David', written in a cursive style.